

Décision de délégation de signature consentie à la Directrice Générale

Le Président,

Vu l'article D. 513-9 du CRMP

DECIDE :

Article 1 :

- De donner délégation de signature à **Madame Isabelle CHMITELIN**, Directrice Générale, à l'effet de signer au nom du Président et dans la limite des crédits disponibles :

■ *En matière d'administration :*

- la correspondance et les actes ayant trait à l'activité courante de CDA France,
- les notes de service, procédures, circulaires ayant trait à l'organisation des services,
- les états de frais de déplacements,
- l'acceptation des estimations de dommage suite à une déclaration de sinistre,
- les attestations, déclarations, formalités administratives, fiscales et financières.

■ *En matière de ressources humaines y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée :*

- l'ensemble des actes et décisions concernant le personnel temporaire et intérimaire ainsi que les stagiaires en fonction ou accueillis au siège de l'établissement,

Siège social
Chambres d'agriculture France
9 avenue George V
75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10
Fax : 01 53 57 10 05

- les actes et décisions concernant le personnel permanent de l'Assemblée à l'exclusion des nominations, promotions, avancements révocations ou autres sanctions et licenciements.

■ En matière de passation et d'exécution des marchés publics y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée :

- l'ensemble des actes liés à la passation des marchés publics (publication, déroulement de la procédure et notification),
- la signature des lettres de convocation des membres des différentes commissions et jury de concours,
- la signature de l'acte d'engagement ou du contrat ou bon de commande et de leurs avenants dans la limite des seuils fixés pour l'appel d'offre,
- la signature des bons de commande d'exécution des accords-cadres quel que soit le montant,
- l'affermissement des tranches optionnelles de marchés,
- la signature des recours aux garanties,
- la signature et la réalisation de tous les actes d'exécution des marchés, dont les ordres de service, les exemplaires uniques ...
- la signature et la réalisation des actes de sous-traitance, décomptes, mises en demeure, exonération ou application des pénalités,
- la résiliation d'un marché dans la limite des seuils fixés pour l'appel d'offre,
- l'autorisation de procéder à la libération des garanties,
- les procès-verbaux de réception (totale ou partielle) de travaux et de services, signature de la levée de réserve
- les réponses de CDA France aux appels à projet, appels d'offre émanant des pouvoirs adjudicateurs et d'autres opérateurs économiques.

■ En matière d'affaires juridiques y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée :

- Ensemble des actes relatifs aux données à caractère personnel, aux marques, à l'informatique et au numérique (formalités, règlement, politique de protection ou de gestion, accord ou convention de toute nature, les licences, sous-licences, accords de copropriété, conditions générales et particulières d'utilisation, bulletins d'adhésion, mentions légales, courriers de toute nature),
- les actes de procédure,
- les conventions de recettes dans la limite de 300.000 € H.T et leurs actes d'application,
- les conventions de partenariat et les actes d'application,
- les contrats de ventes et de prestations réalisées par CDA France,
- les chartes

- La signature des demandes de permis de construire, déclaration de travaux et de déclaration d'achèvement de travaux,
- les contrats de publicité et de communication,
- les règlements des jeux.

■ ***En matière de moyens généraux***

- les plans de prévention définis aux articles R 4512-6 à R 4512-12 du code du travail,
- les permis feu.

■ ***En matière budgétaire et comptable y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée :***

- Engagement et ordonnancement des dépenses dans la limite des seuils fixés pour l'appel d'offre,
- Certificats administratifs,
- Rémunération du personnel et des vacataires,
- Ordonnancement des recettes.

Article 2 :

Tous les documents signés par Madame Isabelle CHMITELIN dans le cadre de la présente délégation seront signés « *Pour le Président et par délégation, Madame Isabelle CHMITELIN, Directrice Générale* ».

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHMITELIN, délégation est donnée à Monsieur Bruno GUERRE, Directeur Général Adjoint, à l'effet de signer au nom du Président l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1 ci-dessus à l'exclusion des contrats de travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHMITELIN et de Monsieur Bruno GUERRE, délégation est donnée à Madame Isabel de FRANQUEVILLE, Directrice des Ressources, à l'effet de signer au nom du Président l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1 ci-dessus à l'exclusion des contrats de travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHMITELIN, de Monsieur Bruno GUERRE et de Madame Isabel de FRANQUEVILLE, délégation est donnée à Monsieur Thierry FELLMANN, Directeur Expertises, à l'effet de signer au nom du Président l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1 ci-dessus à l'exclusion des contrats de travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHMITELIN, de Monsieur Bruno GUERRE, de Madame Isabel de FRANCQUEVILLE et de Monsieur Thierry FELLMANN, délégation est donnée à Madame Sophie ROGUET, Directrice Services au réseau, à l'effet de signer au nom du Président l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1 ci-dessus à l'exclusion des contrats de travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle CHMITELIN, de Monsieur Bruno GUERRE, de Madame Isabel de FRANCQUEVILLE, de Monsieur Thierry FELLMANN et de Madame Sophie ROGUET, délégation est donnée à Monsieur Eric COLLIN, Directeur Qualité et Projets transverses, à l'effet de signer au nom du Président l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1 ci-dessus à l'exclusion des contrats de travail.

Article 4 :

La présente délégation entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera notifiée à Madame la Contrôleuse Générale Economique et Financier ainsi qu'à Monsieur l'Agent comptable de CDA France et publiée sur le site internet de CDA France.

Fait à Paris

Sébastien WINDSOR